

A l'attention de M Gérard PICARD, Commissaire Enquêteur (PLU ESPARRON DE VERDON)

Objet : Camping de La Beaume/Esparron de Verdon

OBJET :

Nous sommes des riverains très préoccupés par les nuisances sonores que nous subissons depuis plusieurs années du fait de ce camping : notamment soirées musicales à très fort volume, fréquentes séances de karaokés avec chants au microphone à très fort volume également accompagnées de cris des clients du camping...

RAPPEL :

Dans les **documents de l'enquête publique relative** au PLU d'Esparron de Verdon (dossier administratif EP PLU V2) nous avons noté les informations suivantes :

Page 54 : avis de la chambre d'Agriculture :

« le secteur de développement du secteur Nt du camping de la Beaume est situé dans un espace de potentiel agricole de 0.9 HA. ***Ce secteur a été occupé sans autorisation pour étendre le camping et créer des emplacements.*** Le PLU prévoit un STECAL Nt ***pour régulariser cette occupation... »***

Page 68 : avis du Parc Naturel Régional du Verdon :

Camping de La Beaume :

« La zone d'extension est actuellement déjà occupée par des hébergements ***si bien que la demande vise davantage à régulariser une extension déjà réalisée*** Il est donc demandé de ***conserver le périmètre du camping dans les limites actuellement autorisées par l'arrêté préfectoral de 2004.*** »

Page 75 : avis de la Direction Des Territoires :

L'extension du camping de la Beaume :

« L'extension demandée, d'une surface de 0.8 HA fait déjà partie intégrante de l'activité camping..... qui a le droit d'accueillir 55 emplacements depuis 2004. *Cependant, il ne dispose pas de permis d'aménager sur cette zone.* »

Page 101 : Réponse de la commune à l'avis de CPDENAF :

Sur le STECAL du Camping de LA BEAUME :

« Le CPDENAF demande une réduction du STECAL Nt du camping de LA BEAUME, pour ***ne maintenir que la partie existante et légale.***

Réponse de la Commune : le PLU sera modifié en conséquence : ***suppression de l'extension.*** »

Page 102 : Réponses de la Commune à :

L'avis défavorable de la CNDPS sur l'extension du camping de la Beaume :

Réponse de la commune : « ***Reclassement en A de la partie en extension*** »

L'avis de la chambre d'agriculture : demande de ***classement en zone A de la partie en extension du camping***

Réponse de la commune : « ***Reclassement en A*** »

Nos questions :

1/ doit-on déduire des avis des Personnes Publiques Associées (extraits repris ci-dessus) que les constructions existantes sur la partie « extension » (retirée du PLU) ont été édifiées sans obtention préalable des autorisations de l'administration ?

.../...

2/ quelles vont être les conséquences de ce retrait de l'extension et de son classement en zone A sur l'activité d'hébergement qui est actuellement exploitée dans les diverses constructions installées sur cette zone ?

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces questions **(et à l'annexe sur la page ci-dessous)** et vous transmettons nos respectueuses salutations.

Hauke HELMER et Serge BERNE

.../...

